



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

Avant le début de la séance, des arbustes sont distribués aux personnes s'étant inscrites au programme Une naissance, un arbre.

### **Première période de questions**

Les vingt et une personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Dérogation mineure de la rue Saint-Patrick (Sujet 38).
- Dossier de l'école anglaise (Sujet 14).
- Compte rendu budgétaire de milieu d'année (Sujet 15).
- Subvention au Club de patinage artistique (Sujet 18).
- Démissions de pompiers (Sujets 24 et 25).
- Réclamations de M. Naud (Sujet 11).
- Réfection des terrains de tennis fissurés (Pas à l'ordre du jour).

**2015-193**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

44. Acquisition du lot 5 507 326 du cadastre du Québec (Boulevard Industriel).
45. *Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 507 326 du cadastre du Québec à des fins industrielles et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général - Avis de motion.*
46. Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des Municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.
47. Affectation d'un employé municipal au bal des finissants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand.
48. Municipalité d'Ange-Gardien – Annulation d'intérêts.



## Procès-verbaux

### 2015-194 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2015.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

## Réglementation

### 2015-195 *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout - Avis de motion*

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

### 2015-196 Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### 2015-197 Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Cession pour fins de parc)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Cession pour fins de parc)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2015-198**

**Adoption du Règlement 458-5 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-010)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-5 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-010)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2015-199**

**Adoption du Règlement 479-1 modifiant le Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Annexe B)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;



CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 479-1 modifiant le Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Annexe B)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-200

**Adoption du Règlement 454-2 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Captage des eaux souterraines)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 454-2 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Captage des eaux souterraines)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### **Administration générale, greffe et affaires juridiques**

2015-201

**Don d'une partie du lot 4 354 342 du cadastre du Québec (Rue Saint-Grégoire)**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux sur le territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-116 manifestant l'intention de la Ville de Farnham de donner un terrain pour la construction de cet immeuble;

CONSIDÉRANT l'avancement de ce projet;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham offre gratuitement à l'Office municipal d'habitation de Farnham une partie du lot 4 354 342 du cadastre du Québec, situé sur la rue Saint-Grégoire, advenant la réalisation de ce projet de construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux.

QUE la superficie de ce lot sera à être déterminée selon les besoins.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2015-202 Réclamations des compagnies Construction Bauval inc. et Carrière L'Ange-Gardien**

CONSIDÉRANT le litige dans le dossier de pavage 2014 en ce qui a trait aux frais de retard;

CONSIDÉRANT le litige quant à l'octroi des contrats d'acquisition de pierre et d'enrobés bitumineux 2015;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie la signature, par le directeur général, de l'entente de règlement des dossiers litigieux de pavage 2014 et d'acquisition de pierre et d'enrobés bitumineux 2015 avec les compagnies Construction Bauval inc. et Carrière L'Ange-Gardien.

**2015-203 Réclamations et revendications de M. Bertrand Naud**

Documents : Lettre de M. Bertrand Naud datée du 17 avril 2015, télégrammes datés du 14 mai 2015 et pétition, non datée.

CONSIDÉRANT les multiples échanges intervenues dans les dossiers de M. Bertrand Naud dans son dossier de l'immeuble sis au 340, rue Principale Est;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ne donnera pas suite à la lettre de M. Bertrand Naud datée du 17 avril 2015, à ses télégrammes datés du 14 mai 2015 et à sa pétition non datée.

QUE les démarches et procédures débutées dans ce dossier soient poursuivies.

**2015-204 Rôle de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi**

CONSIDÉRANT l'ambiguïté qui semble exister quant aux rôles de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi et de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi quant à la responsabilité de la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi d'agir à titre de maître d'oeuvre de son Plan de gestion des matières résiduelles, tel que défini à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.



QUE la Ville de Farnham demande à la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi, dans son rôle de gestion d'un site d'enfouissement, de collaborer, s'il y a lieu, à la mise en œuvre des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

**2015-205 Plan stratégique de développement**

CONSIDÉRANT l'obtention d'une somme de 10 000 \$ du pacte rural pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement;

CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé à l'automne 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham statue que la firme retenue pour la réalisation de son plan stratégique ne sera pas celle suggérée par le Centre local de développement de Brome-Missisquoi et que le choix de celle-ci sera fait ultérieurement.

**2015-206 Projet d'école anglaise privée**

CONSIDÉRANT le projet de M<sup>me</sup> Nancy Allen d'ouvrir une école anglaise privée sur le territoire de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ne s'oppose pas au projet d'ouverture d'une école anglaise privée sur son territoire mais attend que ce projet ait reçu les autorisations nécessaires du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avant de faire l'étude de ce dossier.

**Finances municipales**

**2015-207 Comptes à payer et état des revenus et dépenses pour la période 2015-06**

Documents : Listes de chèques datées du 28 mai 2015 et état des revenus et dépenses pour la période 2015-06.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 161 121,56 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 224 115,58 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses pour la période 2015-06 soit approuvé.

**2015-208 Caisse populaire de Farnham - Annulation d'intérêts**

Document : Compte de taxes 2015 de la Caisse populaire de Farnham.



CONSIDÉRANT que le compte de taxes 2015 de la Caisse populaire de Farnham n'a pas été transmis à la bonne adresse;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise la radiation des intérêts du compte de taxes 2015 de la Caisse populaire de Farnham lesquels s'élevaient à 117,67 \$ au 30 avril 2015.

**2015-209**

**Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de livres pour la Bibliothèque Louise-Hall.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham toute entente permettant de donner effet à cette décision.

**2015-210**

**Subvention au Club de patinage artistique de Farnham**

Documents : Lettre du Club de patinage artistique de Farnham datée du 13 mai 2015 et dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie au Club de patinage artistique de Farnham des heures gratuites de glace à l'aréna Madeleine-Auclair le 30 janvier 2016 de 8 h à 22 h et le 31 janvier 2016 de 8 h à 15 h pour la tenue de la Finale régionale Star Michel Proulx/Jeux du Québec pour la région Richelieu-Yamaska.

QUE ce don d'heures de glace représente une subvention de 1 050 \$, excluant les taxes.

**2015-211**

**Chambre de commerce de Cowansville et région - Gala Excellence de Brome-Missisquoi**

Document : Courriel de la Chambre de commerce de Cowansville et région daté du 23 avril 2015.

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises de Farnham sont en nomination dans le cadre de ce Gala;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une contribution financière de 500 \$ à la Chambre de commerce de Cowansville et région pour la tenue de leur Gala Excellence de Brome-Missisquoi qui sera tenu le 24 octobre 2015.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

### **Ressources humaines**

**2015-212 Formation de M<sup>me</sup> Josianne Monty**

Document : Dossier de la trésorière daté du 11 mai 2015.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham encourage ses employés à se perfectionner;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Josianne Monty s'est inscrite, pour l'automne 2015, à une formation de « Programme court en comptabilité »;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 33 de la convention collective des employés cols blancs;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le remboursement, sur preuve de réussite, des cours du Programme court en comptabilité à être suivis par M<sup>me</sup> Josianne Monty, dès l'automne 2015.

QUE ce remboursement ne couvre que les frais obligatoires d'inscription.

**2015-213 Nomination d'un lieutenant au Service de sécurité incendie**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 15 mai 2015.

CONSIDÉRANT la démission de M. Eric Gilbert;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la liste d'éligibilité en vigueur;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme M. Guillaume Morneau à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

**2015-214 Nomination d'un opérateur au Service des travaux publics (Département B)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 15 mai 2015.

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Michel St-Pierre;

CONSIDÉRANT que l'affichage du poste d'opérateur a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy





ET RÉSOLU que le conseil municipal nomme M. Claude Gaumont au poste d'opérateur au Service des travaux publics (Département B), à compter du 2 juin 2015.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

**2015-215 Fin de la période de probation de M. Clermont Bouvier**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 25 mai 2015.

CONSIDÉRANT que M. Clermont Bouvier a été embauché à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A) le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Bouvier était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est maintenant terminée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Clermont Bouvier à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A), rétroactivement au 14 octobre 2014.

**2015-216 Démission d'un pompier**

Document : Lettre de M. Francis Dubois datée du 4 mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M. Francis Dubois, au poste de pompier au Service de sécurité incendie, en date du 5 mai 2015.

QUE des remerciements soient transmis à M. Dubois pour le travail effectué à ce poste depuis le 5 mai 2014.

**2015-217 Démission d'un pompier**

Document : Lettre de M. Maxime Labonté datée du 15 mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M. Maxime Labonté, au poste de pompier au Service de sécurité incendie, en date du 15 mai 2015.

QUE des remerciements soient transmis à M. Labonté pour le travail effectué à ce poste depuis le 5 décembre 2005.

**2015-218 Modification à l'échelle salariale des étudiants du secteur aquatique**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2015-065 soit modifiée en remplaçant la rémunération des employés étudiants du secteur aquatique par la suivante :

Poste	Rémunération horaire	Rémunération horaire
	Sans diplôme d'études secondaires	Avec diplôme d'études secondaires
<b>Secteur aquatique</b>		
Assistant sauveteur	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$
Sauveteur 1 <sup>re</sup> année	Salaire minimum + 8 % + 0,25 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,25 \$
Sauveteur 2 <sup>e</sup> année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$
Assistant moniteur	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$
Moniteur 1 <sup>re</sup> année	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$
Moniteur 2 <sup>e</sup> année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 0,75 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,75 \$
Responsable aquatique 1 <sup>re</sup> année	Salaire minimum + 8 % + 2,75 \$	
Responsable aquatique 2 <sup>e</sup> année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 3 \$	

2015-219

**Association québécoise de gérontologie - Annulation du Colloque**

CONSIDÉRANT que le Colloque de l'Association québécoise de gérontologie prévu les 4 et 5 juin 2015 a été annulé;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2015-190 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**Travaux publics**

2015-220

**Réception finale des travaux de pavage supplémentaire 2013**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 30 avril 2015.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de pavage supplémentaire 2013 a été effectuée le 3 mars 2014 (Résolution 2014-086);

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à la réception finale des travaux de pavage supplémentaire 2013 en date de ce jour.

QUE la retenue de 43 593,66 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Construction DJL inc.



**Services techniques et développement**

**2015-221 Abrogation de la résolution 2012-341 - Ouverture d'une rue**

Document : Résolution 2012-341 adoptée le 3 juillet 2012.

CONSIDÉRANT que plus de deux ans se sont écoulées depuis l'autorisation d'ouverture de rue sur le lot 4 354 109 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le promoteur confirme que ce projet ne sera pas réalisé à court terme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2012-341 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2015-222 Abrogation de la résolution 2009-032 - Ouverture d'une rue**

Document : Résolution 2009-032 adoptée le 19 janvier 2009.

CONSIDÉRANT que plus de six ans se sont écoulées depuis l'autorisation d'ouverture de rue sur les anciens lots P219 et P223 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest;

CONSIDÉRANT que ce projet ne semble pas être en mesure de se réaliser à court terme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2009-032 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2015-223 Abrogation de la résolution 2009-030 - Ouverture d'une rue**

Document : Résolution 2009-030 adoptée le 19 janvier 2009.

CONSIDÉRANT que plus de six ans se sont écoulées depuis l'autorisation d'ouverture de rue sur les anciens lots P217, P217, P217, P217, P436 et P436 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest (Près du chemin Audette);

CONSIDÉRANT que ce projet ne semble pas être en mesure de se réaliser à court terme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2009-030 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2015-224 Abrogation de la résolution 2009-031 - Ouverture d'une rue**

Document : Résolution 2009-031 adoptée le 19 janvier 2009.

CONSIDÉRANT que plus de six ans se sont écoulées depuis l'autorisation d'ouverture de rue sur l'ancien lot P215 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest (au Sud de la Route 104);



CONSIDÉRANT que ce projet ne semble pas être en mesure de se réaliser à court terme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2009-031 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2015-225**

**Quartier des Braves - Promesse d'achat/vente conditionnelle**

Document : Promesse d'achat/vente conditionnelle signée le 11 juillet 2013.

CONSIDÉRANT que le promoteur a procédé à la construction de l'ensemble des infrastructures de son projet;

CONSIDÉRANT les efforts du promoteur en publicité pour promouvoir son projet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est à même de constater le ralentissement des transactions immobilières résidentielles sur le territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2.4 et 2.7 de la Promesse d'achat/vente conditionnelle signée le 11 juillet 2013;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte d'abroger l'article 2.4 de la Promesse d'achat/vente conditionnelle signée le 11 juillet 2013.

QUE, compte tenu des restrictions imposées par Hydro-Québec, la Ville de Farnham accepte de remplacer les dispositions de l'article 2.7 par la plantation d'arbres directement sur les terrains visés par cet article au lieu de créer une bande tampon boisée.

**2015-226**

**Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Ferme Robert Savary inc.**

Document : Dossier de l'inspectrice des bâtiments daté du 30 avril 2015.

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande et les lots avoisinants sont dans un secteur où l'agriculture est dynamique;

CONSIDÉRANT que l'utilisation est agricole et restera agricole sur les lots visés par la demande;

CONSIDÉRANT que les propriétés entourant les lots concernés sont majoritairement exploitées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions applicables des règlements municipaux en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et sur l'exploitation agricole;



CONSIDÉRANT l'absence d'impact du projet sur la préservation des ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

CONSIDÉRANT que l'agriculture présente sur les lots concernés a un effet positif sur le développement économique de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande la Ferme Robert Savary inc., laquelle vise à obtenir l'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de morceler et aliéner une parcelle de terre en culture d'une superficie totale contiguë de 57,66 ha comprenant les lots 4 355 751, 4 355 752, 4 355 753, 4 355 754, 4 355 755, 4 355 757, 4 355 743, 4 355 744, 4 355 771, 4 355 777, 4 355 774, 4 355 745, 4 355 746 et 4 355 747 du cadastre du Québec.

**2015-227**

**Demande de permis - Propriété sise au 455, rue Saint-Hilaire**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise au 455, rue Saint-Hilaire, sur laquelle une décision avait été prise le 7 avril 2015 (Résolution 2015-137);

CONSIDÉRANT la demande de modification déposée par le requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise au 455, rue Saint-Hilaire, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que le revêtement de pierre proposé soit apposé uniquement pour recouvrir les fondations existantes.
- Que les façades du bâtiment principal ainsi que du garage soient recouvertes de déclin de cèdre tel que proposé.
- Que les lucarnes soient recouvertes du même déclin de cèdre que celui qui servira au recouvrement des façades.

QUE la résolution 2015-137 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2015-228**

**Demande de dérogation mineure - 1515, rue Pelletier**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 13 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de la compagnie Les Constructions Éric Laflamme inc., propriétaire de l'immeuble sis au 1515, rue Pelletier, visant à permettre une marge avant de 7,32 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 7,5 m.

**2015-229**

**Demande de dérogations mineures - Lot 5 599 844 du cadastre du Québec (Chemin Yamaska)**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 mai 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 13 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Marilyn Bernatchez et M. Jonathan Parisé, propriétaires du lot 5 599 844 du cadastre du Québec, visant :

- À autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot ayant une superficie de 2 210,9 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie minimale de 5 000 m<sup>2</sup>.
- À autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot ayant une largeur de 45,72 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur minimale de 50 m, un frontage double de 100 m.
- À autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot ayant une profondeur de 45,48 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 75 m.

**2015-230**

**Demande de dérogations mineures - Lot 4 355 276 du cadastre du Québec (Rue Saint-Patrick Nord)**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 13 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures de M. Andrew Connolly, au nom de M. Maurice Robert, propriétaire du lot 4 355 276 du cadastre du Québec, visant :

- À autoriser une allée de circulation d'une largeur de 3,68 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur minimale de 6,7 m.
- À autoriser une entrée charretière située à 0,3 m de la limite de propriété alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une limite minimale de 0,6 m.
- À autoriser la construction d'un garage isolé d'une superficie de 66,92 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup>.

QU'il est suggéré au requérant que la marge avant de l'immeuble soit la même que celle des deux nouveaux triplex construits sur la rue Saint-Patrick Nord.

**2015-231**

**Demande de dérogation mineure - 62, chemin du Golf**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 13 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M<sup>mes</sup> Isabelle Potvin et Diane Morin, propriétaires de l'immeuble sis au 62, chemin du Golf, visant à permettre l'installation d'une piscine creusée, d'un spa et d'un abri à spa en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* l'interdisent.

**2015-232**

**Demande de dérogation mineure - 450, rue Meigs**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 13 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de la compagnie Gestion Patrick Plouffe, propriétaire de l'immeuble sis au 450, rue Meigs, visant à permettre une marge latérale de 0,72 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge minimale de 2 m.

**2015-233 Demande de dérogation mineure - 973, rue Spoor**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 13 mai 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Lucie Bouthillier, au nom de M<sup>me</sup> Ginette Laroche et M. Yvon Leblanc, propriétaires de l'immeuble sis au 973, rue Spoor, visant à permettre que le garage attenant au bâtiment principal soit situé à une distance de 1,57 m de la limite latérale, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une limite minimale de 2 m.

***Loisirs, culture et tourisme***

**2015-234 Utilisation du parc Israël-Larochelle**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la tenue de la cérémonie de mariage de M<sup>me</sup> Lauriane Cromer et M. Marc-Antoine Barabé dans le parc Israël-Larochelle le 5 septembre 2015.

QUE les nouveaux mariés sont avisés qu'aucune exclusivité d'accès au parc n'est accordée.

**2015-235 Tournoi de volleyball de plage**

Documents : Lettre du Tournoi Beach Volle-Ball et dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme datés du 13 mai 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire du stationnement Conrad-Blain du 28 août 2015 à 7 h au 31 août 2015 à midi.





QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Deux estrades.
- Un comptoir d'accueil.
- Clôture (Les employés municipaux n'en feront pas l'installation).
- Dix tables à pique-nique.
- Réfrigérateur Coke.

QUE les employés municipaux pourront procéder à l'installation des poteaux soutenant les filets.

QU'aucun accès à la rivière ne sera autorisé.

QUE les puisards devront être scellés par le Service des travaux publics avant l'aménagement des terrains.

QUE les locataires du 291, rue Principale Est devront avoir accès à leur stationnement en tout temps.

QUE les demandes d'affichage devront être présentées à la Ville pour autorisation.

QU'un permis d'alcool pourra être obtenu pour cet événement.

QUE la Ville de Farnham autorise que le spectacle du 29 août 2015 puisse se terminer à minuit.

## Ajouts

2015-236

### **Acquisition du lot 5 507 326 du cadastre du Québec (Boulevard Industriel)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham détient une étude de caractérisation des sols démontrant l'absence de contamination sur le lot 5 507 326 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham offre à la compagnie Société immobilière PPM inc. propriétaire du lot 5 507 326 du cadastre du Québec, la somme de 1,75 \$ le pied carré pour l'acquisition de cet immeuble pour fins de réserve foncière.

QUE l'acte de transfert de propriété pourra être signé dès l'entrée en vigueur du règlement qui doit être adopté à cette fin en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels*.

QUE l'étude Les notaires Ménard et Paquette inc. soit mandatée afin de procéder à cette transaction.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de l'étude Les notaires Ménard et Paquette inc. soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-723 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

**2015-237**

***Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 507 326 du cadastre du Québec à des fins industrielles et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 507 326 du cadastre du Québec à des fins industrielles et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général.*

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

**2015-238**

**Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des Municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau**

CONSIDÉRANT que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT que la situation du climat (Hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (Froid intense, bris);

CONSIDÉRANT que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des Municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des Municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Farnham appuie le projet d'immunité conditionnelle pour les Municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des Municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.



**Le conseiller Vincent Roy se retire et ne prend pas part à la prochaine décision.**

**2015-239**

**Affectation d'un employé municipal au bal des finissants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand**

CONSIDÉRANT la tenue du bal des finissants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand le 6 juin 2015 à l'aréna Madeleine-Auclair;

CONSIDÉRANT la demande d'avoir un employé disponible afin de remédier à toute situation pouvant se produire lors de cet événement;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU qu'à la demande de l'école Jean-Jacques-Bertrand, un employé municipal soit affecté à l'aréna Madeleine-Auclair à compter de 15 h le 6 juin 2015 jusqu'à 2 h le 7 juin 2015.

**2015-240**

**Municipalité d'Ange-Gardien – Annulation d'intérêts**

CONSIDÉRANT qu'une facture a été transmise à la Municipalité d'Ange-Gardien en novembre 2014 en vertu de l'entente signée pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique;

CONSIDÉRANT que cette facture n'est pas payée à ce jour;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la Municipalité d'Ange-Gardien;

Il est PROPOSÉ par

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise la radiation des intérêts de la facture 4FD000510 transmise à la Municipalité d'Ange-Gardien en novembre 2014, lesquels s'élevaient à 825,62 \$ au 1<sup>er</sup> juin 2015.

QUE les tarifs convenus à ladite entente soient respectés.

### **Deuxième période de questions**

Les dix-huit personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Les frais d'émission des permis de construction rapportent combien à la Ville?
- Il ne devrait plus y avoir de frais pour l'obtention des permis.
- Coupe des mauvaises herbes du terrain de l'ancienne église Saint-Fabien.
- Coupe des mauvaises herbes sur le terrain à l'intersection de la Route 235 et de la rue Dollard.
- Quand la reconstruction de la maison incendiée de la rue Jacques-Cartier Nord?
- Don de terrain à un promoteur? (Sujet 9).



- Terrain vendu à 0,88 \$ le pied carré, pas d'accord à modifier les conditions (Sujet 33).
- Pourquoi enlever les clauses tout de suite au lieu d'en 2018 ? (Sujet 33).
- Si le fauchage deux fois par année est pas fait, c'est quoi la solution?
- Lettre pour garantie des droits acquis pour le 401, rue Jacques-Cartier Sud.
- La Ville a modifié le zonage sans en parler à personne.
- Terrains pas encore vendu sur la rue Jacques-Cartier Sud.
- Est-ce que le terrain de l'ancien garage municipal est contaminé?
- C'est pas une bonne idée de construire près de la voie ferrée.
- Il devrait y avoir une clause dans les dons de terrain que les bénéficiaires ne peuvent pas les revendre avant un nombre déterminés d'années.
- Est-ce que les employés sont formés pour opérer la nouvelle pelle?
- En quoi ça regarde la Ville de s'occuper des garderies alors que lors de la vente des ambulances la Ville disait que ça la regardait pas.
- Combien il y a de places subventionnées au Colibri?
- Vous être intéressés à donner des terrains parce que vous avez un OSBL qui vous appartient.
- Quel terrain vous allez donner pour la garderie?
- Avez-vous l'argent pour le nouveau terrain de baseball?
- Est-ce que M. Poulin a payé ses taxes sur son terrain de la rue Jacques-Cartier Sud?
- Vous avez un employé tombé sur la CSST, avez-vous donné un montant?
- Combien la Ville paie de voitures pour les employés?
- Pour le projet de l'école anglaise, il faut une adresse pour faire les démarches.
- Je suis contre le don de terrain, la Ville devrait afficher ses terrains à vendre à tous.
- Où on voit les soumissions pour les travaux?
- Il y a pas eu d'appel d'offres pour le logiciel de paie?
- Je crois que la Ville est en conflit d'intérêts en étant membre de la Chambre de commerce.



- Pourquoi le terrain de l'ancien garage municipal serait pas un stationnement pour le train?

La séance est levée à 20 h 35.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Josef Hüsler  
Maire